

ASSOCIATION FIDJI

Association Loi 1901 – SIRET 513 281 618 00035
Siège : 48 rue de la Bienfaisance – 75008 Paris

ASSEMBLEE GENERALE DU 20 NOVEMBRE 2020

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

La présente assemblée générale ordinaire, réunie conformément aux dispositions de la loi et des statuts de notre association, a pour objet d'approuver les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

Les convocations prescrites ont été régulièrement adressées, tant aux membres qu'au commissaire aux comptes, et tous les documents et pièces prévus par la loi ont été tenus à disposition dans les délais impartis.

Le compte de résultat, le bilan et l'annexe, qui ont été établis selon les règles de présentation et les méthodes d'évaluation, sont conformes à la réglementation en vigueur, et identiques à celles adoptées pour les exercices précédents.

SITUATION DE L'ASSOCIATION DURANT L'EXERCICE ECOULE

Les produits d'exploitation sont passés de 183.102 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2018, à 156.254 € pour l'exercice clos le 31 décembre 2019, soit une diminution de 26.848 € (près de 15%).

L'association a regroupé, pour l'exercice 2019, 6 membres associés à titre gracieux, et 24 adhérents, dont 3 à ½ tarif et 21 à plein tarif. 2 adhérents nous ont rejoint en toute fin d'année : ils seront officiellement comptabilisés sur 2020.

Les charges d'exploitation, quant à elles, sont passées de 177.347 € à 191.866 €, soit une hausse de 14.519 € représentant un peu plus de plus de 8%, principalement liée aux dépenses pour l'organisation de l'évènement REAL IT qui s'est déroulé en juin 2019, et qui était l'occasion de réunir tous les adhérents et autres acteurs de l'Association Fidji pour son 10^{ème} anniversaire. Les frais de fonctionnement courants, eux, restent plus ou moins stables.

Le résultat d'exploitation est ainsi déficitaire de 35.612 €, contre un bénéfice de 5.755 € l'an passé.

Le résultat financier est un bénéfice de 723 € contre 702 € en 2018, et le résultat courant avant impôt est une perte de 34.890 € contre un bénéfice de 6.457 € pour l'exercice précédent.

Aucune opération exceptionnelle n'est à signaler cette année.

L'association termine donc avec une perte nette de 34.890 € contre un bénéfice de 6.457 € l'an passé.

En application de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons qu'il n'a pas été engagé de dépense ni charge non déductible fiscalement au sens de l'article 39-4 de ce même Code au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2019.

POINT SUR LES DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

En application de l'article L 441-6-1 du code de commerce, applicable pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009, nous portons à votre connaissance, la décomposition, à la clôture de l'exercice, du solde TTC des dettes fournisseurs ainsi que des créances clients échues par date d'échéance :

Dettes fournisseurs (en euros)					
Echues depuis 1 à 15 jours	Echues depuis 16 à 30 jours	Echues depuis 31 à 45 jours	Echues depuis 46 à 60 jours	Echues depuis 61 à 75 jours	Echues depuis plus de 76 jours
3.427,69					

Créances clients (en euros)					
Echues depuis 1 à 15 jours	Echues depuis 16 à 30 jours	Echues depuis 31 à 45 jours	Echues depuis 46 à 60 jours	Echues depuis 61 à 75 jours	Echues depuis plus de 76 jours
6.214,60		7 200 €			

EVENEMENTS IMPORTANTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

La crise du Covid-19, pandémie mondiale ayant entraîné la décision du Gouvernement français, tout comme dans de nombreux autres pays, de confiner la population chez elle et d'interdire l'ouverture des commerces et lieux publics, n'a pas eu d'impact majeur sur les activités de l'Association : tous ses adhérents ont poursuivi leur activité en télétravail, et les réunions techniques et administratives se sont tenues en visioconférence.

AFFECTATION DES RESULTATS

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte de 34.890,05 €, au compte "Report à nouveau" qui serait ainsi porté à 41.755,03 €. Cette affectation des résultats est conforme à la loi et à nos statuts.

Votre Président vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions proposées.

Le Président

M. Laurent TERNISIEN